La formation des Praticiens Référents EuroPsy (PRE) et la supervision des Psychologues Praticiens en Formation Supervisée pour l'obtention de la certification EuroPsy (PPFS)

1. Sur l'organisation globale de la formation :

Cette formation supervisée sera soit assurée directement par le CoFraDeC soit déléguée à un organisme de formation. Cet organisme peut être une université, par l'intermédiaire de son département de formation continue ou de son UFR ou département de psychologie. Il peut également s'agir d'un organisme privé ou associatif.

Dans tous les cas, il est prévu que la formation s'effectue en groupe et par le groupe. Cet aspect est important, puisque le PRE devra dans sa pratique de formation des praticiens-en-formation animer un groupe. Enfin, par la suite, chaque PRE sera membre d'un réseau d'échange sur les expériences et le fonctionnement de la formation des praticiens débutants. Le groupe de formation des PRE, étant si possible régional, est la base de ce futur réseau. Ce dernier complète la formation des PRE et joue un rôle de formation continue. Ce réseau pourra faire remonter un certain nombre de constats au CoFraDeC EuroPsy.

Second aspect de la formation des PRE, celle-ci comporte un noyau principal, centré en particulier sur une bonne connaissance du dispositif EuroPsy d'une expérience d'animation des groupes et un module complémentaire dont l'obligation dépend des compétences préalables du candidat à la fonction de PRE.

Troisième aspect spécifique de cette formation, elle ne sera liée ni à un cadre théorique particulier, ni même à un champ professionnel particulier. Le CoFraDeC EuroPsy, qui vise à développer l'unité de la profession tout autant que sa promotion, pense que la confrontation d'expériences professionnelles situées dans des champs d'intervention différents est susceptible de contribuer et à une meilleure formation professionnelle et à l'unité de la profession. Cela suppose qu'une partie de la formation des PRE, puis des Psychologues Praticiens en Formation Supervisée pour l'obtention de la certification EuroPsy (PPFS) soit centrée sur l'écoute de l'autre dans la diversité des situations et des points de vue.

2. La connaissance d'EuroPsy

Module 1

- Présentation de l'EFPA, qui gère EuroPsy

- l'historique d'EuroPsy et les raisons de la création de la certification, la politique de l'Union Européenne en matière de mobilité.

- Les instances de gestion d'EuroPsy au niveau européen et au niveau national. Les conditions et les moyens de création du CoFraDeC EuroPsy.

- L'adaptation d'EuroPsy aux particularités de la situation française et les décisions du CoFraDeC : insistance sur la pluralité des approches, et sur l'insertion professionnelle.

- Les conditions d'accréditation des cursus

- Les conditions de certification par la clause du grand-père

- Les conditions de certification pour les praticiens débutants

- Les conditions de renouvellement de la certification

- Le PRE. Les objectifs de la supervision

- La formation des PRE

- Les conditions matérielles de la supervision.

- Le réseau d'échange sur la formation des PRE, sa structuration et son fonctionnement

- La profession de psychologue en France

- Le contrat liant le CoFraDeC, le PPFS et le PRE

Module 2 : partage de pratiques en vue de la constitution du réseau

1. Les objectifs de la supervision

- Les difficultés professionnelles du psychologue débutant

- L'acquisition de compétences par le PPFS

1. Le portfolio

- Le portfolio, sa nature, ses objectifs, son utilisation

- L'évaluation des compétences acquises : les méthodes, les critères, les objectifs

1. Le groupe, instrument de la formation [1]

- Le rôle du groupe dans la formation

- La centration du groupe sur ses objectifs

- La déontologie de l’action du groupe

- La mise en place du réseau d’échange et d’information des PRE

3. La formation à la transmission de compétences

L’activité du Psychologue Référent Europsy (PRE) consiste à mettre en place une supervision qui nécessite un véritable engagement réciproque et une indéniable compétence. Le PRE et le Psychologue Praticien-en-Formation-supervisée (PPFS) s’engageront dans une relation de confiance basée sur une pratique de Tutorat :

- le PRE est prêt à faire l’investissement nécessaire en temps et en disponibilité pour optimiser les chances de réussite de la démarche.

- Le PRE s'efforce de soutenir l'intérêt du PPFS par rapport à la formation.

- Le PRE s’assure que le PPFS ne s'écarte pas du but assigné par la formation.

- Le PRE attire l'attention du PPFS sur les éléments pertinents de la formation.

- Le PRE met en discussion les difficultés rencontrées pour éviter qu’elles ne se transforment en échec et entraînent un sentiment de démotivation par rapport à la formation.

- Le PPFS reconnaît le PRE comme porteur d’un savoir-faire transmissible.

- Le PRE et le PPFS s'inscrivent dans une alliance de travail à même d'impliquer des aspects identificatoires à analyser dans le travail de groupe.

Le PRE doit disposer d'une représentation des compétences du psychologue afin de structurer ses interventions autour de l'apprentissage de celles-ci c'est-à-dire :

1. Savoir anticiper le résultat de ce que l'on fait.
1. Quels résultats attendez-vous ?
2. Dans quel(s) but(s) ?

1. Savoir mettre œuvre des actions pour atteindre des buts clairement identifiés.
1. Pourriez-vous décrire ce que vous faites ?
2. Comment faites vous pour réaliser telle ou telle activité ?
3. Savoir identifier les raisons (relatives à des savoirs académiques, des intuitions, des ressentis, des motivations) pour lesquelles les actions réalisées le sont d'une certaine manière de préférence à une autre.
4. Savoir identifier les caractéristiques spécifiques de la situation et de la tâche qui impliquent des adaptations dans la manière de faire.

1.
1. Quels sont les grands principes, les grandes règles à respecter pour réaliser l'activité ?
2. Quels sont les éléments à ne pas oublier ?
3. Sur quoi cette activité est-elle fondée ?
4. Quels principes stratégiques est-il pertinent d'utiliser ?
5. Quels concepts sont utiles, voire indispensables, pour « penser » cette activité ?

1.
1. vous venez de décrire ce que vous faites habituellement mais n'existe-t-il pas des circonstances dans lesquelles vous êtes amené à procéder différemment ?

2. Qu'est-ce qui peut vous conduire à modifier votre façon de faire ?

3. Savoir identifier les sources conscientes ou inconscientes de blocage nuisant à la réalisation des objectifs.
   1. Vous n'avez pas atteint votre objectif. Situez-vous les causes de cet échec dans le manque de réalisme de celui-ci ? Dans une évolution imprévue des acteurs de la situation ? Dans vos propres attitudes ou motivations ? Dans un manque de contrôle de vos affects ?
   2. Comment et sur quoi comptez-vous agir pour modifier cette situation ?

Le PRE amène le PPFS à s'investir dans la dynamique du groupe. Pour obtenir cet engagement le PRE engage la discussion sur des situations concrètes qui auront été relevées dans le portfolio des PPFS (« *Dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis expérientiels d'une personne sont définis et démontrés…*
» (extrait de la définition donnée par la commission de la culture et de la communication le 18/01/2005).

Ces portfolios donneront au PPFS l'occasion de relever des situations relatives à des séquences précises de son activité professionnelle. A partir de ces séquences spécifiques un débat sera proposé par le PRE de manière à ce que les participants confrontent leur manière de faire, les raisons qui motivent cette manière de faire et les blocages nuisant à la réalisation de l'objectif. Ainsi, les PPFS auront l'occasion de confronter différents cadres théoriques, de s'en enrichir voire de se les approprier. En effet, suivant la composition du groupe, la ou les références théoriques de chacun peuvent être différentes mais complémentaires dans l'analyse. Le PRE sera garant de la dynamique du groupe en veillant à ce que la confrontation de ces cadres théoriques contribue à fournir des éclairages complémentaires sur la séquence professionnelle discutée et s'assurera de ne pas produire des oppositions théoriques susceptibles de bloquer les débats et par la même le fonctionnement du groupe. Les PPFS devront par contrat initial accepter l'idée de contribuer à cet objectif par une attitude d'écoute, de respect de l'autre et d'enrichissement mutuel.

Le travail de groupe consiste à :

1. confronter les différents modes d'actions choisis par les participants en vue de prendre conscience des différentes alternatives possibles face à une même situation problème ;
2. déterminer les objectifs de cette manière de procéder, définir les moyens d'y parvenir, situer les sources de blocages potentiels ;
3. confronter les cadres théoriques de chacun pour fournir des éclairages différents sur la situation problème dans la recherche d'une attitude d'écoute et de respect de l'autre ;
4. engager une réflexion sur les grands principes, les grandes règles à respecter pour réaliser l'activité ;
5. réfléchir sur les principes stratégiques qui guident l'activité, sur ce qu'il est pertinent de savoir et de penser en fonction de la situation, des ressentis, des émotions, des blocages et des motivations ;
6. comprendre, pointer et interroger les circonstances susceptibles de modifier la façon de faire ;
7. s'interroger sur l'importance des circonstances dans le choix de sa façon de procéder pour réaliser l'activité.

La discussion sur ces sept éléments, que l'on sait intégrés dans la construction d'une compétence, devrait participer à la mise en place de savoirs, savoirs faire et savoirs être constitutifs du métier de psychologue. En effet, décrire ce que l'on fait dans son quotidien professionnel, pour en groupe penser son activité dans sa variabilité en fonction des circonstances et des savoirs que l'on mobilise, participe au développement des compétences.

Quelles stratégies de suivi ?

Le suivi est collectif (maximum 10 PPFS). Il se déroule sous forme de séances de deux heures hebdomadaires [2] et respecte la démarche suivante :

1. Le PPFS rédige un portfolio dans lequel il a eu pour tâche de consigner au moins une activité issue de son quotidien professionnel parmi celles qu'il met en œuvre au jour le jour.
2. Pour chacune de ces activités replacées dans leur contexte de réalisation, le travail de groupe doit permettre une analyse, une compréhension, une prise de conscience des arguments et des raisons qui conduisent à réaliser l'activité ainsi. Ce travail d'explicitation des raisons doit également permettre une prise de conscience des différentes manières de faire et donc de la variabilité des actions possibles.
3. Après chaque séance de groupe, le PPFS consigne dans son portfolio les incidences de ce travail d'analyse sur la réalisation de l'activité travaillée.

4. Ce portfolio est l'élément majeur à partir duquel la discussion s'engage avec le groupe. Cette discussion vient développer les capacités d'analyse du PPFS et construit ainsi sa propre compétence qui s'enrichit de ses propres savoirs mis en action et des référents théoriques et savoirs des participants à son groupe d'analyse.
5. Ce travail d'analyse en groupe participe également à l'élaboration d'une mémoire commune (mémoire transactive ou collective) susceptible de servir ensuite la compétence individuelle de chaque membre du groupe.

Le PRE vise à développer chez le PPFS :

- des compétences permettant d'exercer de manière autonome ;

- l'intégration des connaissances théoriques et pratiques ;

- la qualité d'écoute et l'analyse des demandes faites au psychologue.

- la capacité d'effectuer ses interventions professionnelles en référence à un cadre théorique et pratique (entretiens, animation de groupes, travail institutionnel, tests, épreuves projectives…).

la capacité d'analyser et de prendre en compte les effets de sa propre implication subjective dans ses interactions avec l'autre.

- la capacité d'accompagner des personnes ou groupes en difficulté ou en souffrance.

- une conception de l'intervention psychologique comme un accompagnement vers l'autonomie à chaque fois que nécessaire.

- une qualité de présence à soi-même et à l'autre permettant aux personnes de comprendre et d'assumer leur position subjective y compris dans sa dimension émotionnelle.

- la capacité à situer ses interventions dans leur contexte social et culture

- la prise en compte de la demande individuelle, en la distinguant des autres demandes sociales ou institutionnelles.

- Une attitude non dogmatique et une évolution des hypothèses en fonction de la diversité des réalités observées, de leur histoire et de l'élaboration de leurs liens.

- Le recul nécessaire à des interventions non intrusives et compréhensives

- La mise en œuvre d'une pensée co-constructive ayant conscience de ses limites et s'assurant de la compréhension mutuelle du sens.

- Sensibilisation à différents cadres théoriques (aspects systémiques, comportementaux et cognitifs, dynamique inconsciente…) respectant les choix théoriques de chacun.

4.□□□ Le rôle du Praticien Référent EuroPsy

Le référent est un psychologue agrée par EuroPsy reconnu pour ses compétences.

Le travail entre un psychologue praticien en formation (PPFS) et un psychologue référent implique :

- un désir de formation de la part du PPFS ;

- la conscience de la nécessaire acquisition d'une démarche propre (et partageable) à l'exercice professionnel de la psychologie ;

- une disponibilité mutuelle suffisante ;

- la reconnaissance par le PPFS de l'expérience du PRE et une alliance de travail ;

- un engagement dans la dynamique exploratoire de sa pratique dont les aspects conscients et inconscient sont susceptibles d'être dévoilés.

Ce dispositif de transmission des compétences de psychologue mis en place par le CoFraDeC est fidèle à l'esprit de l'Annexe III du texte EuroPsy pour la mise place de la certification européenne. Il tient également compte de la législation sur le titre unique de psychologue ainsi que des pratiques de supervision en usage dans notre pays.

Pour ce qui concerne la description des compétences à acquérir, il ne reprend pas à la lettre la liste établie dans l'Annexe III et notamment la distinction entre compétences de base et compétences opérationnelles dans la mesure où elles sont étroitement associées au cours du processus de formation. Il fait le choix de regrouper ensemble des stagiaires œuvrant dans divers champs professionnels pour la raison que ces compétences s'appliquent aux différentes catégories de taches psychologiques même si elles s'appliquent parfois différemment selon les différents champs.

Enfin, il se conforme entièrement à l'objectif principal de la formation qui est de développer chez les PPFS la capacité d'une pratique autonome de psychologue dans le respect de règles éthiques et scientifiques.

[1] Des rencontres individuelles sont possibles à la demande du PRE ou du PPFS

[2] Le PRE et les PPFS concernés peuvent aussi convenir d'organiser leurs rencontres sous forme de 2 séances (donc 4 heures) toutes les deux semaines ou de 4 séances (donc 8 heures) tous les mois.